

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Claire MERIGOT

Présents : M. ARCHASSAL, Mme AVELINE, M. BEYLOT, M. CHANTEL, Mme DELARRAS, Mme FONTAINE, Mme FOVEAU, M. GEAY, Mme MERIGOT, M. SCHIRMER

Excusés : M. DE L'ESTOILLE, M. FAURE, M. PELIN, Mme PERONNET

Date de convocation : 5 septembre 2023

1 - Multiple rural

Clément BORDAGE nous a fait part de son souhait de cesser son activité au 31 août 2023, invoquant des problèmes de santé.

En raison des nombreux investissements faits dans le multiple, et afin de garder un lieu de vie, les membres du Conseil émettent un avis favorable à la recherche de repreneurs.

2 - Demande de subvention

Les élus chargent le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police, pour les travaux de renforcement du talus effectués au bourg. La commune peut prétendre à une subvention de 40% soit 6 614 €.

3 - Personnel

. **Taux de promotion :** suite à l'avis favorable rendu par le Comité Technique Paritaire, les membres du Conseil émettent également un avis favorable à un taux de promotion de 100 % au grade d'agent de maîtrise principal.

. **Modification tableau des effectifs :** création de deux postes d'agent de maîtrise principal et suppression de deux postes d'agent de maîtrise

. **Contrat Pascal JACQUES :** renouvellement de son contrat PEC pour une durée de 6 mois à compter du 16 octobre prochain

4 - Convention avec la Com. Com.

Le Conseil autorise le Maire à signer une convention avec la Com. Com. concernant la prolongation en 2024 des conditions de gestion de l'accueil périscolaire et de son financement.

5 - Décision modificative

Suite à un trop perçu de FCTVA, il y a lieu de le rembourser, et d'établir une DM :

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>DM</u>
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
7498	Remboursement FCTVA	+ 48 706
023	Virement à l'investissement	- 48 706
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	
10222	FCTVA	+ 48 706
021	Virement du fonctionnement	- 48 706

6 - Questions diverses

- Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Agnès a été nommée coordonnateur communal. Il y aura lieu d'engager un agent recenseur. Toute personne intéressée peut s'adresser à la mairie
- Energies renouvelables (ENR) : la Préfecture demande aux communes de proposer des zones susceptibles de convenir à l'implantation d'ENR. Le calendrier proposé est trop contraint et la Préfecture sera en mesure de l'adapter. Une réunion de la communauté de communes sur ce thème sera à prévoir de façon à ce que chaque commune adopte une démarche cohérente.

Le Maire,
René BEYLOT

